



# Assemblée Générale du District

## Samedi 4 Octobre 2025

### Salle des Fêtes d'Etrechet

(publiée le 22/12/2025)

#### Personnalités présentes :

- Mr Jean PINIER Maire Adjoint d'Etrechet, Représentant Mr Marc DESCOURAUX, Maire d'Etrechet
- Mr Marc FLEURET Président du Conseil Départemental
- Mme Axelle TUGEND, Directrice du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports et représentant Mr Thibault LANXADE, Préfet de l'Indre
- Mr Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue Centre-Val de Loire de Football
- Mr Guillaume MOREAU, Président de l'ES Etrechet

#### Personnalités excusées :

- Mr Gil AVEROUS, Maire de Châteauroux
- Mr Denis MERIGOT, Maire Adjoint Chargé des Sports

#### Pointage des clubs effectué par :

**Table 1 :** Mme Clémentine CHARRAUD et Mr Didier GATEFIN

**Table 2 :** Mme Brigitte JEANNETON et Mr Patrick CHAMPAGNAT

**Table 3 :** Mme Juliette MASCLE et Mr François BOUQUET

Clubs convoqués : 94 clubs

Clubs présents : 92

#### Clubs représentés : 02

- **Une amende de 46 euros** pour représentation par pouvoir à l'Assemblée Générale pour le club cité ci-dessous (article 2 alinéa 2 du Règlement Intérieur du District) :
- E. Arpheuilles Clion représenté par l'ES Vineuil Brion
  - AS Ingrandes représenté par la JLVC Pouligny St Pierre

Le quorum statutairement exigé étant atteint, le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte.

Le Président Marc TOUCHET donne la parole à Mr Jean PINIER Maire Adjoint d'Etrechet

#### Intervention de Mr Jean PINIER, Maire Adjoint d'Etrechet :

J'excuse le Maire d'Etrechet qui n'a pu être parmi vous ce matin, car retenu par d'autres obligations. La Commune est très contente d'accueillir tout le monde du football du département, je peux que vous féliciter car :

- Les jeunes vous les coupez des tablettes et des écrans
- Les moins jeunes vous leur permettez de faire du sport
- Les anciens : de venir sur le terrain et de regarder les jeunes joués

Je vous souhaite la bienvenue et bonne Assemblée Générale.

## Propos introductifs du Président

Mme TUGEND, représentant Mr le préfet,  
Monsieur le Maire, représenté par Mr Jean PINIER, Maire Adjoint en charge du sport,  
Monsieur Marc Fleuret, Président du Conseil Départemental,  
Monsieur le Président de Ligue,

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs, et leurs représentants,

Je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence en la mémoire de ceux qui nous ont quittés au cours de la saison écoulée.

Je tiens à remercier la Municipalité d'Etrechet et son Maire Marc DESCOURAUX représenté par Mr Jean PINIER pour la mise à disposition gratuite de cette belle salle des fêtes, et aussi pour son accompagnement auprès de son club de football notamment pour les investissements.

Le club pour sa mobilisation et je félicite son sympathique Président Guillaume MOREAU qui nous offre le pot de fin de réunion.

Une très belle satisfaction avec tous les clubs présents (92)

La présence de notre Président de Ligue qui nous fait l'honneur de sa présence, il est le garant de l'équité entre les Districts de son territoire et il sait que le District de l'Indre est le seul avec le 28 à assumer la charge complète financière de son CTD PPF et nous mériterions un accompagnement financier plus fort de la Ligue.

Je tiens à le remercier très sincèrement de la dotation à destination des clubs qui ont une équipe jeune et/ou féminines soit 43 tablettes, le District sur ses fonds propres remet 47 tablettes (4 700 €) pour que tous nos clubs soient dotés.

Merci aux élus pour leur bienveillante écoute à mon égard et donc des demandes de nos clubs à l'agglo pour les infrastructures (Gil AVEROUS) Marc FLEURET (accompagnement des clubs et de notre comité) et l'Etat pour son accompagnement.

Je ne serai pas trop long afin de ne pas être répétitif par rapport aux différents intervenants à venir, vous verrez avec les interventions de notre expert-comptable David FOULATIER (BSR) et de notre Commissaire aux Comptes Bayram BOSBIYCK (COGEP) que notre santé financière (+ 8000 €) est très saine et je m'en félicite.

Je salue le travail de Anita FOUQUET et de notre Trésorier Patrick BARON pour la gestion au quotidien et de l'ensemble des membres du Comité Directeur (respect des procédures...), avec le développement du naming nous avons pu consolider l'emploi de Hugo sur les nouvelles pratiques et le foot féminin. Son poste pouvant aussi évoluer vers les missions sur l'engagement (citoyen, lutte contre toutes les formes de discriminations...) et la

structuration des clubs, je sais pouvoir compter sur son adaptabilité et son bon état d'esprit, aussi participer à la dotation en tablettes des clubs.

J'associe les autres salariés à cette bonne dynamique de notre District Béatrice, Mathieu (excusé) Aniss (CTPPF), Lucas (CT en arbitrage) et Mathéo (alternant en communication)

Le rapport d'activités que Jacques vous commentera montrera la vitalité de notre District et des clubs que vous représentez.

Nos licenciés sont à ce jour au nombre de 8836 contre 9 002 le 4 octobre 2024 (9 173 en 2023) nous sommes sur une dynamique positive mais si elle semble moins marquée que la saison dernière à pareille époque.

Mention bien aux féminines qui continuent leur progression et aux arbitres 98 à ce jour contre 99 la saison dernière. Le travail de Lucas et des clubs commencent à payer notre objectif sera d'atteindre 130 arbitres à la fin de saison.

Les missions de service civique (30 la saison dernière) 18 à ce jour il reste tout le mois d'octobre aux clubs pour contractualiser mais nous restons un District performant dans ce domaine et nous sommes heureux d'accompagner ses jeunes dans leurs missions

J'ai eu plaisir à recevoir 13 jeunes volontaires ce jeudi et nous enchaînerons à la mi-octobre

Deux sujets à mettre en avant et qui me tiennent à cœur

#### **SOLIDARITE AUX CLUBS DE D4 (dernière Division de District)**

- à partir de la saison 2026/2027 plus d'obligations d'arbitres pour les 24 équipes premières de D4
- pour cette saison 2025/2026, deux mutations autorisées pour les clubs de D4 en 3<sup>ème</sup> année d'infraction (plus de mutation) et non autorisés à monter en fin de saison.

Cela correspond à un engagement que j'avais pris devant les Présidents de clubs de D4 et aussi pour sauver nos clubs de football en zone rurale en grande difficulté de joueurs pour maintenir souvent une seule équipe senior.

#### **TOLERANCE ZERO CONTRE LES INCIVILITES**

La notion de bien « Vivre ensemble le Foot » dans un climat apaisé autour des rencontres restera également un enjeu primordial sur cette saison pour l'image de notre sport et la confiance des parents.

Je m'y étais engagé et cela a été une des premières signées au niveau National avec les forces de l'ordre, le parquet, le Préfet le 10 avril 2025 ; lors d'une récente rencontre Mr le Préfet m'a confirmé qu'il n'hésiterait pas à prendre des sanctions administratives contre des personnes pour des interdictions de stade.

Les sanctions seront aggravées avec notamment des retraits de points pour l'équipe lors des faits gravissimes. (Barème aggravé que j'ai demandé d'appliquer à la commission qui est indépendante).

Notre territoire sera doté de 5 caméras portatives par la Fédération comme le 37 et le 45 en tout 38 Districts et 3 Ligues) sur les matches à risques qui seront des éléments de preuve devant la Commission de Discipline.

Enfin la Commission de Discipline a été confrontée à des faits de récidive pour des faits graves comme des échanges de coups, voir envahissement de terrains par l'environnement, j'ai demandé de passer un palier supplémentaire pour exclure une équipe sanctionnée pour ces mêmes faits deux fois de suite de son championnat cela correspond à notre volonté de fermeté une demande de Ligue et de notre Fédération.

J'aurai aussi beaucoup d'émotion tout à l'heure à remettre les médailles Fédérales (3)

Enfin félicitations au Poinçonnet (R3) le Blanc (R2) et La Berrichonne (Nationale 1) qui seront nos trois représentants au 5<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France.

Le Président,  
Marc TOUCHET

## **Rapport d'Activités 2022-2023 (présenté par Mr BREJAUD Jacques, Secrétaire Général)**

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s ami(e)s,

Cette saison qui s'est terminée il y a environ 4 mois s'est, sur le plan sportif, dans l'ensemble bien déroulée les conditions météorologiques hivernales ayant été plutôt clémentes. En ma qualité de Secrétaire Général, j'ai donc la charge de vous présenter le rapport moral de notre association qui se doit de relater l'activité de notre District saison 2024/2025.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, une petite pensée pour la Berrichonne, club phare de notre département, qui après une saison compliquée sportivement et administrativement, mais qui grâce à l'investissement de personnes motivées et le malheur des uns faisant le bonheur des autres, a permis d'assurer le maintien en National 1. Une nouvelle direction, un nouveau staff, un nouvel effectif, croisons les doigts pour que notre Berrichonne retrouve sa notoriété d'autan et je sais qu'elle peut compter sur le soutien des élus que nous sommes et de footballeurs de notre département.

Je ne vais pas revenir en détail sur le palmarès de la saison écoulée, ce dernier a déjà été publié et que vous pouvez retrouver en annexe, mais je voudrais tout de même saluer l'accession de l'US Le Blanc en Régional 2 et également celle de Touvent et Villedieu en Régional 3. Déception pour le FC Déols qui est rétrogradé en Régional 2 ainsi que pour le FC Diors, l'ACS Buzançais et l'US Montgivray qui quittent le Régional 3 pour l'élite départemental.

Au niveau des différentes Coupes, félicitations au FC Déols qui s'est imposé en Finale de la Coupe de l'Indre René SCHOEN, l'US St Maur en Coupe Henry Legros, l'entente Palluau/St Genou en Coupe BARES, la Berrichonne Châteauroux en Séniors féminines à 11, l'US Villedieu en Challenge CAUTINAT, et l'entente Arpheuilles/Clion/Saulnay en féminines à 8.

### **Résultats et statistiques :**

En fonction des montées/descentes, notre représentation au niveau national et régional sera le suivant :

National 1 : Berrichonne Châteauroux

National 3 : Berrichonne Châteauroux

Régional 1 Féminin : Berrichonne Châteauroux et FC Bas-Berry

Régional 2 Masculin : FC Déols et US Le Blanc

Régional 3 Masculin : USAP, US Reuilly, US Le Poinçonnet, SC Vatan, FC Déols 2, EGC Touvent et US Villedieu.

Au niveau des licencié(e)s notre District en comptait 10691 au 30 juin 2025 contre 10918 au 30 juin 2024 soit une perte de 224 (moins 2.08%), les principales pertes se situant dans les catégories suivantes :

Foot d'animation (garçons et filles) : 2055 au 30/06/2024, 1815 au 30/06/2025, soit moins 240. Contre-coup Jeux Olympiques, démographie en baisse, population de notre département vieillissante ??? Peut-être un peu des 3.

U18 / U19 : 414 au 30/06/2024, 364 au 30/06/2025 soit moins 50.

Futsal séniors : 167 au 30/06/2024, 133 au 30/06/2025 soit moins 34.

Un peu d'optimisme tout de même, car dans certaines catégories le nombre de licencié(e)s est en progression.

U12/U13 Garçons : 650 au 30/06/2024, 695 au 30/06/2025 soit plus 45

U12/U13 Filles : 88 au 30/06/2024, 115 au 30/06/2025 soit plus 27

Dirigeantes : 338 au 30/06/2024, 368 au 30/06/2025 soit plus 30

(Quasiment identique chez les dirigeants moins 8 en 2025 par rapport à 2024).

Arbitres : 106 au 30/06/2024, 134 au 30/06/2025 soit plus 28

Educateur Fédéral : 41 au 30/06/2024, 63 au 30/06/2025 soit plus 28.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des catégories pour ces 2 saisons a été joint en annexe.

Sans aucun doute, la présence désormais dans notre District de Lucas BAUDON, Conseiller Technique en Arbitrage, qui intervient sur les départements 18 et 36 n'y est pas étranger car c'est la seconde saison que notre effectif est en augmentation. Pour mémoire, au 30 juin 2023 on dénombrait seulement 96 arbitres soit 38 supplémentaires en 2 ans, Bravo. Encore un petit effort de nous tous pour trouver de nouveaux candidats (Lucas est là pour vous y aider, n'hésitez pas à le solliciter) afin d'essayer d'atteindre les 150 arbitres ce qui permettrait de couvrir correctement les différents championnats et coupes et faciliterait beaucoup la tâche d'Allan.

### **Autres communications :**

La violence sur et autour des stades reste tout de même marginale dans notre District par rapport à d'autres mais qu'il ne faut pas négliger mais combattre quel que soit le public concerné (arbitres, officiels, joueurs) et sous toutes ses formes. Des nouvelles directives ont été prises et transmises aux commissions concernées par les instances et de nouveaux outils ont été mis en application pour sanctionner tout type d'incivilités. L'aire de jeu et la main courante d'un stade de foot doivent rester un lieu qui doit procurer de la joie, de l'amitié et de la convivialité aussi bien aux pratiquants qu'au public. François est à votre disposition pour toute information si vous le souhaitez.

Petite communication sur le FAFA (fond d'aide au football amateur). Concernant le FAFA équipement, durant la saison écoulée, 5 dossiers ont été instruits et subventionnés à hauteur de 42.800 € pour l'ensemble. Pour le FAFA transport, 4 clubs de notre District ont reçu une aide des instances pour l'achat de minibus 9 places. Pour revenir sur les satisfactions de cette saison, je tiens à mettre en avant la réussite de la Finale de la Coupe de l'Indre René SCHOPEN qui s'est comme désormais chaque saison déroulée au Stade Gaston Petit mais également le très bon

retour des manifestations organisées par notre équipes technique, Aniss, Matthieu et Hugo, aidés par les éducateurs de la commission jeune et technique pour nos catégories U7 / U9 / U11 et U13 garçons et filles mais également pour la première fois sur notre territoire le tournoi Inter District qui a regroupé sur les installations du CTR le jeudi de l'Ascension les équipes U13 et U14 garçons ainsi que les U15 filles des Districts de l'Allier, la Creuse et la Nièvre soit en comptant nos jeunes, plus de 250 jeunes footeux et footeuses. Merci aux différentes personnes qui se sont dévouées pour la pleine réussite de cette manifestation.

La gestion permanente pour assurer le bon fonctionnement de notre District nécessite un investissement important de tous les bénévoles que nous sommes des différentes commissions ainsi que celui de l'équipe technique et du personnel administratif.

Pour votre information, au cours de la saison écoulée, le Comité de Direction s'est réuni à 6 reprises, le Bureau de Comité de Direction 5 fois et les différentes commissions que compte notre District se sont réunies plus d'une centaine de fois au siège de l'instance et dans les clubs.

Au chapitre des remerciements, ils iront tout d'abord à Monsieur le Maire d'Etrechet qui, aidé dans ma démarche par Guillaume Président du club local, a répondu tout de suite favorablement à ma sollicitation pour nous mettre gracieusement à disposition la salle des fêtes.

Remerciements également à la Municipalité de Châteauroux pour la gratuité de Gaston Petit pour la Finale de la Coupe de l'Indre ainsi que du Gymnase de Belle-Ile pour les compétitions de Futsal.

Remerciements aussi à la presse locale qu'elle soit écrite ou parlée mais principalement à la NR, partenaire de longue date, qui nous accompagne sur l'opération « Ballon NR » et également le « Soulier d'Or ».

Plus que des remerciements, plutôt de la reconnaissance à nos partenaires institutionnels (SDJES, Conseil Départemental) et fédéraux (F.F.F, LFA, LCVDL) qui nous aident financièrement et humainement dans nos différentes missions mais aussi à nos fidèles partenaires privés qui contribuent pleinement au bon fonctionnement de notre structure.

Des remerciements aussi à tous mes collègues, membres du Comité de Direction et des différentes commissions (dont vous trouverez leurs rapports d'activité en annexe) ainsi qu'à l'équipe technique Aniss, Hugo et Matthieu qui sont des hommes de terrain donc à votre écoute si besoin d'aide et bien sûr à Anita et Béatrice qui sont des relais indispensables pour des bénévoles que nous sommes toutes et tous, celles-ci maîtrisant parfaitement les rouages de notre District.

Enfin, merci à vous, dirigeantes et dirigeants pour votre motivation sans faille à faire vivre le football dans notre District et maintenir ainsi au sein de vos clubs respectifs, joie, convivialité, amitié et respect.

Voilà rapidement relaté les points qui m'ont semblé important de mettre en avant, merci pour votre attention et avant de redonner la parole à Marc, je voudrais vous souhaiter que cette nouvelle saison voit se réaliser vos différents projets qu'ils soient sportifs, personnels ou professionnels.

Le Secrétaire Général,  
J. BREJAUD

Aucune intervention de la part des clubs.

**Rapport d'Activités approuvé à : 95.60 % Pour et 0.00 % Contre - Abstention 4.40 %**

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire** (du 05.10.2024 paru sur le site internet : <http://indre.fff.fr> le 18.07.2025) :

Le Président demande à l'Assemblée si des personnes souhaitent intervenir sur ce procès-verbal, aucune remarque de la part des clubs il est soumis au vote :

**Procès-verbal approuvé à : 97.65 % Pour et 0.00 % Contre – Abstention 2.35 %**

### Affaires Financières (Rapport de gestion présenté par le Cabinet BSR)

La parole est donnée à Mr David FOULATIER :

## BILAN ACTIF

Bilan Actif	Du 01/07/2024 au 30/06/2025			Au 30/06/2024
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	955 133		705 890	249 243
Installations techniques, matériel et outillages industriels				282 985
Autres immobilisations corporelles	102 381		100 947	1 434
Immobilisations corporelles en cours				5 456
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	450		450	450
<b>TOTAL I</b>	<b>1 057 964</b>		<b>806 836</b>	<b>251 128</b>
Comptes de liaison	II			
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et encours	7 896		125	7 771
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 786		3 549	5 236
Créances reçues par legs ou donations	-9 902			-9 902
Autres	67 550			67 550
Valeurs mobilières de placement	15			15
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	269 965		269 965	197 868
Charges constatées d'avance	1 806		1 806	955
<b>TOTAL III</b>	<b>346 115</b>		<b>3 674</b>	<b>342 441</b>
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Écarts de conversion actif	VI			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>1 404 079</b>		<b>810 510</b>	<b>593 568</b>
				<b>592 824</b>

## BILAN PASSIF

	Bilan Passif	30/06/2025	30/06/2024
<b>Fonds propres</b>			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		365 846	378 384
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Écarts de réévaluation			
<b>Réserves</b>			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau		8 877	-12 538
Excédent ou déficit de l'exercice			
	<b>Situation nette</b>	<b>374 723</b>	<b>365 846</b>
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement		99 841	115 346
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL I</b>	<b>474 564</b>	<b>481 193</b>
Comptes de liaison		II	
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
	<b>TOTAL III</b>		
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		41 951	36 518
	<b>TOTAL IV</b>	<b>41 951</b>	<b>36 518</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses		1 504	300
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		11 749	11 054
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		37 328	36 424
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		26 472	27 336
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	<b>TOTAL V</b>	<b>77 053</b>	<b>75 114</b>
Écarts de conversion passif		VI	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>593 568</b>	<b>592 824</b>

**COMPTÉ DE RÉSULTAT**

	Compté de résultat	30/06/2025	30/06/2024
<b>Produits d'exploitation</b>			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens		104 734	79 118
-dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services		47 586	39 281
-dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		233 173	223 180
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières		1 626	1 476
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			23 592
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits		65 847	57 079
	TOTAL I	452 966	423 726
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises		19 864	15 280
Variation de stocks		-606	1 152
Autres achats et charges externes		154 413	156 806
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés		3 331	3 299
Salaires et traitements		181 064	172 432
Charges sociales		35 848	60 482
Dotations aux amortissements et dépréciations		42 014	40 462
Dotations aux provisions		5 433	2 307
Reports en fonds dédiés			
Autres charges		7 144	5 617
	TOTAL II	448 505	457 838
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 461	-34 112
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		762	829
Autres intérêts et produits assimilés		3 655	4 180
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Déficiences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	TOTAL III	4 416	5 009
<b>Charges financières</b>			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Déficiences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	TOTAL IV		
	RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 416	5 009
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	8 877	-29 103

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 30/06/2025

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE L'INDRE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

#### **Opinion**

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bozbiyik".

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

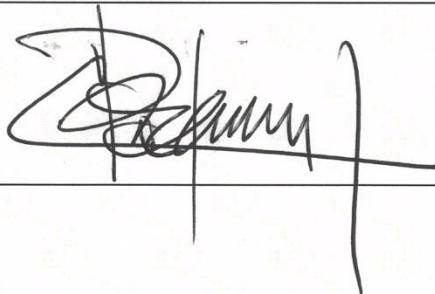
Fait à DEOLS, le 30/09/2025

Le Commissaire aux comptes

---

**SAS COGEP AUDIT**

Bayram BOZBIYIK

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bayram Bozbiyik". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'B' at the beginning. It is positioned above a horizontal line, which is part of a larger horizontal line that extends across the page.

## **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE**

- Bilan au 30.06.2025
- Compte de résultat au 2024/2025

Comptes approuvés à : 94,5 % Pour et 2,20 % Contre – Abstention 3,30 %

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE AUX CAPITAUX PROPRES**

Sur proposition du Trésorier le résultat de l'exercice soit 8 877 € sera affecté aux capitaux propres

Affectation du résultat approuvée à : 91,21 % Pour et 2,20 % Contre - Abstention 6,59 %

# APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2025-2026 (présenté par le Trésorier) :



## PRÉVISIONNEL SAISON 2025/2026

INTITULÉS COMPTES	prévisionnel	INTITULÉS COMPTES	prévisionnel
<b>ACHATS MATERIES PREMIERES</b>		<b>PRODUCTION VENDUE</b>	
Achats livres brochures	1 500,00	Ventes livres	1 500,00 €
Achats équipements		Cotisations district	4 900,00 €
Achats récompenses /objets promo	17 000,00	Amendes disciplines	65 500,00 €
<i>sous total</i>	<b>18 500,00</b>	Amendes sportives	10 000,00 €
<b>ACHATS NON STOCKES</b>		Amendes absences A. G.	1 200,00 €
EDF	9 000,00	Amendes Statuts arbitrages	2 500,00 €
EAU	200,00	Amendes Absences convocations	500,00 €
Carburant	3 000,00	Mise à disposition des salariés	22 000,00 €
Péages	800,00	Recettes publicitaires	45 000,00 €
Petit outillage	800,00	Rembt frais déplacements	1 500,00 €
Fournitures bureau	900,00	Recettes stages	1 650,00 €
achat tablettes	4 000,00	Recettes manifestations	4 000,00 €
licences dirigeants	1 190,00	recettes diverses	1 000,00 €
produits pharmaceutiques	20,00	<i>sous total</i>	<b>161 250,00 €</b>
<i>sous total</i>	<b>19 910,00</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>		Subvention FFF	33 300,00 €
Crédit bail	9 660,00	Subvention Ligue	112 400,00 €
Locations immobilières	4 000,00	Subvention ANS	8 000,00 €
Locations mobilières	1 100,00	Subvention Conseil Départemental	17 400,00 €
Entretien siège	1 000,00	Subvention Conseil Régional	
Entretien équipements	800,00	Subventions diverses	1 000,00 €
Maintenance	4 700,00	Dons personnes	40 000,00 €
Réparation matériels	800,00	<i>quote part reprise subvention</i>	<b>14 000,00 €</b>
Primes assurances	4 850,00	<i>sous total</i>	<b>226 100,00 €</b>
Organisations stages	15 600,00	<b>AUTRES PRODUITS</b>	
Personnel extérieur entreprise	6 200,00	Engagements équipes	55 000,00 €
Honoraires	6 654,00	Majorations jeunes	2 000,00 €
Frais formation salariés	400,00	Recettes coupe Indre	5 000,00 €
Publicité	800,00	Recettes Legros	500,00 €
Déplacements arbitres	3 000,00	Recettes coupe Indre féminines	500,00 €
Déplacements district	500,00	Recettes coupe Barès	180,00 €
Déplacements salariés	300,00	Produits divers	1 000,00 €
Déplacements commissions	6 000,00		
Déplacements observateurs	5 000,00		
Déplacements délégués	1 000,00		
Dons membres	40 000,00	<i>sous total</i>	<b>64 180,00 €</b>
Hébergement	3 000,00		
Réception	4 500,00		
Frais postaux	330,00		
Téléphone	5 400,00		
Frais bancaires	300,00		
Redevances pour brevets, licences	2 500,00		
Charges de gestion courante	350,00		
Cotisations	700,00		
Dons	2 500,00		
<i>sous total</i>	<b>131 944,00</b>		
<b>IMPOTS ET TAXES</b>			
Participation formations	3 600,00 €		
<i>sous total</i>	<b>3 600,00 €</b>		
<b>SALAIRS ET CHARGES SOCIALES</b>			
Salaires	187 865,00 €		
charges sociales	66 211,00 €		
Rembt ch personnel	-5 000,00 €		
<i>sous total</i>	<b>249 076,00 €</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	
intérêts cptes débiteurs		Intérêts placements	4 500,00 €
<i>sous total</i>			
<b>DOTATIONS AMORTISSEMENTS</b>		<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Amortissements	37 000,00	Reprise subvention	4 000,00 €
Dépréciation créances			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>460 030,00</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>460 030,00 €</b>

Mr Patrick BARON demande à l'assistance si des personnes souhaitent intervenir, aucune remarque de la part des clubs il est soumis au vote :

Budget prévisionnel adopté à : 89,01 % Pour et 5,50 % Contre – 5.49 % Abstention

**VŒU REGLEMENT DES COUPES**  
**Présenté par le Secrétaire Général Jacques BREJAUD**



**VŒU du Comité de Direction**

Proposition : enlever les prolongations sur les coupes séniors sur toutes les rencontres exceptées les finales

Motif : attractivité des compétitions

**Texte actuel**

**ARTICLE 7 – SYSTEME DES EPREUVES :**

**7.1 – Coupe de l’Indre Seniors**

La Coupe se dispute par élimination directe.

Si le nombre de clubs à opposer le nécessitait, les clubs à exempter pour arriver au nombre fixé par le calendrier seront, s’il y a lieu, tirés au sort par la Commission Sportive sachant qu’une même équipe ne peut être exempt qu’une seule fois au cours de la compétition concernée.

Les clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que les demi-finalistes de la saison précédente, n’entreront en compétition qu’aux 16<sup>ème</sup> de Finales (A.G. du 2.06.1984).

Tous les matches seront tirés au sort intégralement.

A compter du premier tour et jusqu’aux ¼ de finale inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d’inverser la rencontre en cas de terrain impraticable ou de non-homologation du terrain.

Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.

En cas d’égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé aux prolongations et éventuellement aux tirs aux buts.

Les ½ finales se joueront par matchs aller – retour, sur les terrains des clubs en présence. En cas de non-homologation du terrain, le club recevant devra fournir un terrain de dégagement. A défaut, la Commission Sportive imposera un terrain. En cas d’égalité à l’issue du deuxième match, le vainqueur sera qualifié au goal-average (quotient du nombre de buts marqués par le nombre de buts reçus). Si l’égalité subsiste, il sera procédé aux prolongations et éventuellement à l’épreuve des tirs au but.

En cas de force majeure, afin de respecter le calendrier, sur décision du Comité de Direction, les ½ finales pourront se disputer sur une seule rencontre sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé.

Dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain. Si l'égalité subsiste, il sera procédé aux prolongations et éventuellement à l'épreuve des tirs au but. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre il sera procédé aux prolongations et éventuellement à l'épreuve des tirs au but.

### **Finale :**

Le lieu et la date de la Finale seront fixés tous les ans par le Comité de Direction.

En cas de match nul, il sera disputé deux prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité persiste à l'issue de ces prolongations, les deux équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but.

La Commission Sportive se charge de l'organisation des ¼, ½ et Finale de la Coupe de l'Indre.

Les indemnités d'équipements des arbitres ne seront pas dues pour la Finale de la Coupe de l'Indre Seniors dans la mesure où ils sont dotés d'un équipement.

### **7.2- Coupe de District Henri LEGROS**

Les clubs entrent en compétition au fur et à mesure de leur élimination en Coupe de l'Indre, jusqu'aux 8èmes de finale inclus. Système identique à la Coupe de l'Indre « Seniors » pour les tours préliminaires.

A compter du premier tour et jusqu'aux demi-finales inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d'inverser la rencontre en cas de terrain impraticable.

Dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.

En cas de match nul à l'issue des prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.

### **Finale :**

La Finale aura lieu sur le terrain du vainqueur de l'année précédente même si l'un des deux clubs a été lauréat la dernière saison.

En cas de match nul à l'issue des prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.

### **7.3 –Coupe Edouard BARES**

Les équipes premières entrent en compétition au fur et à mesure de leur élimination en Coupe de l'Indre et Coupe de District Henri LEGROS, jusqu'aux huitièmes de finale inclus.

Les équipes réserves entrent en compétition dès le 1<sup>er</sup> tour.

Système identique à la Coupe de l'Indre « Seniors » pour les tours préliminaires.

A compter du premier tour et jusqu'aux demi-finales inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d'inverser la rencontre en cas de terrain impraticable.

En cas de match nul à l'issue des prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.

La Finale aura lieu sur le terrain du vainqueur de l'année précédente même si l'un des deux clubs a été lauréat la dernière saison.

### **Modifications**

### **ARTICLE 7 – SYSTEME DES EPREUVES :**

#### **7.1 – Coupe de l'Indre Seniors**

La Coupe se dispute par élimination directe.

Si le nombre de clubs à opposer le nécessitait, les clubs à exempter pour arriver au nombre fixé par le calendrier seront, s'il y a lieu, tirés au sort par la Commission Sportive sachant qu'une même équipe ne peut être exempt qu'une seule fois au cours de la compétition concernée.

Les clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que les demi-finalistes de la saison précédente, n'entreront en compétition qu'aux 16<sup>ème</sup> de Finales (A.G. du 2.06.1984).

Tous les matches seront tirés au sort intégralement.

A compter du premier tour et jusqu'aux ¼ de finale inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d'inverser la rencontre en cas de terrain impraticable ou de non-homologation du terrain.

Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, ~~il sera procédé aux prolongations~~ il sera procédé directement aux tirs aux buts.

Les ½ finales se joueront par matchs aller – retour, sur les terrains des clubs en présence. En cas de non-homologation du terrain, le club recevant devra fournir un terrain de dégagement. A défaut, la Commission Sportive imposera un terrain.

En cas d'égalité à l'issue du deuxième match, le vainqueur sera qualifié au goal-average (quotient du nombre de buts marqués par le nombre de buts reçus). Si l'égalité subsiste, il sera procédé ~~aux prolongations et éventuellement directement~~ à l'épreuve des tirs au but.

En cas de force majeure, afin de respecter le calendrier, sur décision du Comité de Direction, les ½ finales pourront se disputer sur une seule rencontre sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé.

Dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain. Si l'égalité subsiste, il sera procédé ~~aux prolongations et éventuellement directement~~ à l'épreuve des tirs au but.

## **Finale :**

Le lieu et la date de la Finale seront fixés tous les ans par le Comité de Direction.

En cas de match nul, il sera disputé deux prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité persiste à l'issue de ces prolongations, les deux équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but.

La Commission Sportive se charge de l'organisation des ¼, ½ et Finale de la Coupe de l'Indre.

Les indemnités d'équipements des arbitres ne seront pas dues pour la Finale de la Coupe de l'Indre Seniors dans la mesure où ils sont dotés d'un équipement.

## **7.2- Coupe de District Henri LEGROS**

Les clubs entrent en compétition au fur et à mesure de leur élimination en Coupe de l'Indre, jusqu'aux 8èmes de finale inclus. Système identique à la Coupe de l'Indre « Seniors » pour les tours préliminaires.

A compter du premier tour et jusqu'aux demi-finales inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d'inverser la rencontre en cas de terrain impraticable.

Dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.

En cas de match nul à l'issu du temps réglementaire ~~des prolongations~~, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.

## **Finale :**

La Finale aura lieu sur le terrain du vainqueur de l'année précédente même si l'un des deux clubs a été lauréat la dernière saison.

En cas de match nul à l'issue des prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.

### **7.3 –Coupe Edouard BARES**

Les équipes premières entrent en compétition au fur et à mesure de leur élimination en Coupe de l'Indre et Coupe de District Henri LEGROS, jusqu'aux huitièmes de finale inclus.

Les équipes réserves entrent en compétition dès le 1<sup>er</sup> tour.

**Système identique à la Coupe de l'Indre « Seniors » pour les tours préliminaires.**

~~A compter du premier tour et jusqu'aux demi-finales inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d'inverser la rencontre en cas de terrain impraticable.~~

~~En cas de match nul à l'issue des prolongations, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.~~

~~La Finale aura lieu sur le terrain du vainqueur de l'année précédente même si l'un des deux clubs a été lauréat la dernière saison.~~

**Système identique à la Coupe de District Henri LEGROS**

Voeu adopté à : 87,78 % Pour et 10,00 % Contre – 2.22 % Abstention

**Applicable saison 2026-2027**

## **REMISE DES MEDAILLES**



**Mr GUIONNET Jean-Louis**  
(Médaille « Argent Ligue »)



**Mr MASSON Jean-Pierre**  
(Médaille « Vermeil FFF »)



**Mr BERNERON Dominique**  
(Médaille « Argent Ligue »)

# INTERVENTION DE L'EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

**Intervention Hugo DELALANDE :** Conseiller en charge du Foot Féminin, Futsal et nouvelles pratiques

**SERVICE CIVIQUE :** 2 rassemblements dans l'année

. Journée 1 :

- ✓ Formation PSC 1 et formation sur l'éthique et l'intégrité

. Journée 2 :

- ✓ Matinée sur l'engagement et après-midi autour du football loisir

**FOOTBALL FEMININ :** création de sections féminines

- ✓ Attirer de nouvelles licenciées
- ✓ Tendre vers des compétitions 100 % féminines dès les plus jeunes (U11 F)

**FUTSAL Seniors :**

- ✓ 2 poules de niveau avec 10 équipes

**FUTSAL Jeunes :**

- ✓ Développement critérium U15 et U18 (Janvier – Avril)

**NOUVELLES PRATIQUES :**

**Beach Soccer :**

- ✓ Accueil de plusieurs compétition grâce à BSI – 1 joueur en équipe de France
- ✓ Développement du Beach Soccer à travers des rassemblements

**Foot en marchant :**

- ✓ 1 vice-champion d'Europe – se rapprocher du District du Cher

**Golf foot :**

- ✓ Idée de création d'un tour de l'Indre autour du golf foot.

**Intervention d'Anis ZOUALA :** Conseiller Technique Départemental en charge du projet de performance fédéral

**Calendrier Formations :**

## Calendrier de Formation 2025/2026 District de l'Indre



Développez et perfectionnez vos compétences sans en faire votre métier  
**PARCOURS BÉNÉVOLE**



### DIPLOMES FÉDÉRAUX (DF)

- Responsable École de Football
- Coach Jeunes
- Coach Seniors

### CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIAUTEURS (CFI)

- Seniors
- U14-U19
- U10-U13
- U6-U9



CENTRE-VAL DE LOIRE

DE MULTIPLES FORMATIONS



POUR ENCADRER TOUS PUBLICS

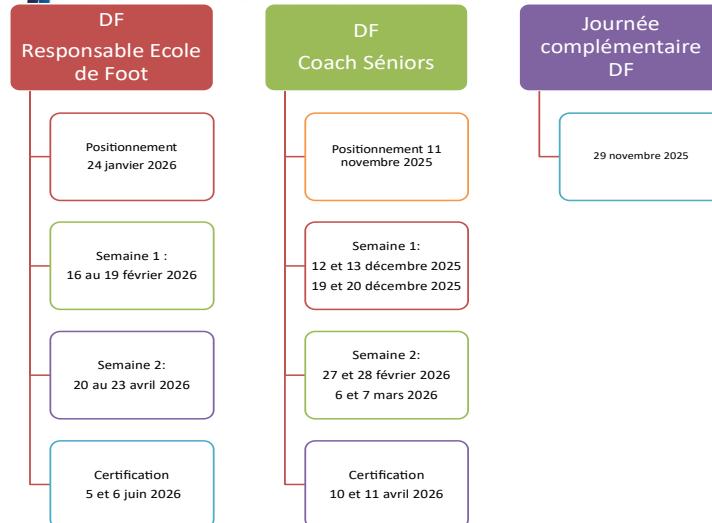


DES CONTENUS DIVERSIFIÉS





## PARCOURS BÉNÉVOLE



## Projections 2025 2026

**Diplôme Fédéral Responsable Ecole de Foot**

**Déroulé de la formation**  
 Positionnement (8h)  
 2 temps de formation en présentiel (48h)  
 FOAD (14h)  
 Mise en situation en club (90h)  
 Certification

Equipe foot à 4, à 5, à 8

**Coût de la formation**  
 100€ : possibilité de dossier FAFA

- 1 Journée de positionnement
- 2 \* 3 jours et demi
- 1 journée de certification

Etre âgé(e) de 16 ans minimum (Licence U17)

Posséder une licence FFF active

Prise en charge financière par la ligue du centre et demande FAFA par vos soins sur la saison 2025/2026

**Diplôme Fédéral Coach Séniors**

**Déroulé de la formation**  
 Positionnement (8h)  
 1 temps de formation en présentiel (30h)  
 FOAD (10h)  
 Mise en situation en club (60h)  
 Certification

Equipe foot à 11

**Coût de la formation**  
 600€ : possibilité de dossier FAFA

- 1 Journée de positionnement
- 2 \* 4 jours
- 1 journée de certification

Etre âgé(e) de 16 ans minimum (Licence U17)

Posséder une licence FFF active



## PARCOURS BÉNÉVOLE

- CFI U6/U9**
  - Villedieu 01/11 et 29/11/2025
  - Ardentes 10/01 et 07/02/2026
- CFI U10/U13**
  - Montgivray 18/10 et 15/11/2025
  - Levroux 28/02 et 11/04/2025
- CFI U14/U19**
  - Le Pêchereau 3, 4/11/2025 et 8,9/12/2025
  - (en soirée)
- CFI Séniors bi-départemental(18-36)**
  - 10/01 et 07/02/2026



## PARCOURS BÉNÉVOLE



### AF Pratique féminine

- Lieux et date à déterminer



### AF accompagnateur d'équipe

- 25 octobre
- District



### AF Futsal (18 / 36)

- 1<sup>er</sup> novembre
- Lieu à déterminer



### AF Ethique et Intégrité

- District
- Date à déterminer.

**Intervention de Lucas BAUDON : Conseiller Technique en Arbitrage secteur 18/36**



**01**

FORMATION INITIALES EN ARBITRAGE 2025 / 2026		
<b>Octobre 2025</b>	Samedi 4 Octobre	<i>Montierchaume</i>
	Samedi 11 Octobre	
	Samedi 18 Octobre	
<b>Février 2026</b>	Samedi 14 Février	<i>(à définir)</i>
	Samedi 21 Février	
	Samedi 28 Février	

- Obligation d'assister aux 3 journées de formation
- Prévoir pour les reçus une 4<sup>ème</sup> journée (matin) pour la formation administrative
- Inscriptions via Portail Club uniquement
- **Clôture des inscriptions : 5 jours avant**



FIA – Version 2024

3

Prévoir un 4<sup>ème</sup> Samedi : formation sur la tablette.



**01**

#### FIA Version 2.0 :

- Intégration de plus de technique d'arbitrage
- Intégration du module « Gestes Qui Sauvent »
- Développement de la Formation Ouverte et A Distance (FOAD) : *à faire en dehors de la formation*



FIA – Version 2024



4



## Sensibilisation à l'arbitrage

02

### Objectifs :

- Informer sur les Lois Du Jeu
- Développement de la connaissance des Lois du Jeu chez les jeunes
- Susciter des vocations / Donner envie de venir se former

### Forme :

- Jeu ludique en salle
- Activités terrain



Prévoir 1 heure minimum (généralement  
sur une séance d'entraînement)

### Public ciblé :

- U13 (2<sup>ème</sup> année)
- U15 / U17 / U18 / Seniors



FIA – Version 2024

5

Pour tous renseignements sur l'arbitrage, vous pouvez contacter Mr Lucas BAUDON au :

Tél. : 06.30.72.96.95 - e-mail : [lbaudon@centre.fff.fr](mailto:lbaudon@centre.fff.fr)

## INTERVENTION DES PERSONNALITES

### Intervention de Marc FLEURET Président du Conseil Départemental :

Bonjour à tous,

Régulièrement convié aux Assemblées Générales des Comités départementaux, il est très rare de voir un taux de présence aussi élevé. Je tenais à féliciter les clubs pour leur mobilisation, car seulement deux clubs absents. Je constate de plus en plus de femmes dans les clubs, c'est très bien il faut continuer dans cette dynamique.

70 départements sont en difficultés financières, notre département ne l'étant pas nous allons pouvoir vous aider et vous accompagner :

- **FAPA : fonds d'appui aux projets associatifs**

L'investissement doit être supérieur à 500 € et jusqu'à 3000 €.

Les demandes doivent être adressées aux conseillers départementaux. Sur cette mandature une augmentation de 50 % est prévue.

- **FAR : Fonds d'action rurale**

complément de subvention pour les clubs

Une aide pour les clubs en plus de votre commune

- **Aide à la licence :**

Inscription sur internet sans condition de ressources de 6 à 17 ans

### Venue du Président de la F.F.F. – Mr Philippe DIALLO :

Cela a été un moment exceptionnel, nous avons travaillé ensemble pour le faire venir sur notre territoire. C'est un travail d'équipe entre Gil AVEROUX, Marc TOUCHET et moi-même. Je peux que constater que vous avez un bon Président de Fédération qui est à l'écoute.

Il a apprécié la convention sécurité qui a été mise en place entre le District de l'Indre de Football + les forces de l'ordre, la Préfecture et l'UNAF 36. Il pense que cette initiative va servir de modèle au niveau national.

**CTR** : nous travaillons dessus, on va continuer l'investissement qui était prévu sur l'hébergement.

Deux orientations possibles :

- Sport de sable (installations uniques)
- Regrouper plusieurs fédérations pour des stages, certaines fédérations souhaiteraient venir sur le site. En ce qui concerne les terrains, la Berrichonne souhaiterait en disposer car il manque de terrains.

#### **La Plaine des Sports :**

- Est ouverte à tous les clubs et licenciés du département et gratuite
- Construction de 4 grands vestiaires pour accueillir de l'évènementiel dans les meilleures conditions

**Section Sportive de Déols** : en difficulté pour le transport des jeunes, un geste sera fait pour le FC Déols et l'US Le Poinçonnet

Je finirai en vous précisant que nous pouvons mettre en valeur vos bénévoles à travers nos récompenses (lettre de félicitation et médaille), ils travaillent souvent dans l'ombre et c'est un juste retour pour leur implication.

#### **Intervention de Mr Antonio TEIXEIRA Président de la Ligue Centre Val de Loire**

Bonjour à tous,

Je vais être rapide. La Ligue s'était engagée pour accompagner les clubs, et dégageant une certaine somme sur les comptes elle a fait une opération tablettes suite à l'évolution de la FMI pour les catégories Jeunes jusqu'aux Féminines.

#### **Fin Octobre : « formation dirigeants »**

Certains modules se feront en distanciels et d'autres en présentiels.

Cette formation sera prise en charge par la Ligue du Centre.

**Incivilités** : un groupe de travail est mis en place par la F.F.F.

- Prévoir certaines actions (l'arbitrage avec des caméras piéton sur certaines rencontres signalées à risque)
  - 3 Districts pilotes (36 – 37 – 45)
    - Les arbitres devront faire leur rapport dans lequel il y aura 5 questions sur le sentiment de la rencontre.
    - Des statistiques seront faites sur ces 5 questions et ensuite nous travaillerons sur ces statistiques.
- 1) Dissuader certains acteurs de se tenir correctement, car ils seront filmés et ces enregistrements serviront aux Commissions Disciplinaires.
    - Les Commissions de Discipline doivent faire appliquer le barème disciplinaire aggravé.

**Concernant les départementaux ruraux** : Collège des Présidents Ligues mise en place avec 16 membres, objectifs :

- Avoir une concertation dans tous les territoires et dans toutes les divisions
- Être à l'écoute de certaines difficultés

**Formations** : BMF – BEF : 100 stagiaires sont en train de se former

Mise en place au niveau de la Ligue d'une formation sur 15 mois pour un Conseiller de Développement en Structuration Sportive des Associations, elle n'est pas réservée qu'aux footballeurs :

- 1) Module structurer un club
- 2) Module Sécurité
- 3) Module communication
- 4) Module financier

## 5) Module administration d'un club.

**Point sur le Football d'animation** : nous sommes en retard sur les licences, les cadres techniques Ligue et Districts travaillent dessus (démographie – problème accueil dans les clubs).

### **Nouveau poste Agent de développement avec pour missions :**

- Travailler sur le plan d'engagement
- Travailler sur la structuration à l'aide des clubs
- Vous accompagner

Je n'oublie pas le message de votre Président Marc TOUCHET pour que le poste PPF (Pôle Performance Football) soit financé.

Je vous remercie de votre écoute et vous souhaite une bonne saison à tous.

### **Intervention de Mme Axelle TUGEND : représentant le Préfet de l'Indre**

C'est un grand plaisir d'être parmi vous pour cette Assemblée Générale, avec une salle remplie de bénévoles.

Le football est un sport, une passion qui est partagé par des milliers de jeunes et adultes qui intègre, qui rassemble et qui fait vivre notre territoire.

**L'engagement** : nous avons 1 Comité Départemental Jeunesse Engagement Associative, avec un réseau de bénévoles très engagé et qu'il faut fidéliser. Je vous incite de nous proposer des gens, des noms, des jeunes qui méritent des distinctions.

Le District montre un certain engagement avec les services civiques. Le service engagement (Education, Ministères de l'Intérieur et des Sports) recherchent les jeunes qui s'investissent dans les Collèges, Lycées, Universités et travaillons dessus.

**Les services de l'Etat** : toujours des enveloppes financières qui viennent en complément du département :

- **FDVA** (Fond Développement Vie Associative)
  - ❖ Développer vos actions dans les clubs (fonctionnement)
  - ❖ Projets innovants
  - ❖ Lancer les petites associations qui débutent

**Aide Nationale du Sport** : calendrier non publié à ce jour (disponible courant 1<sup>er</sup> trimestre 2026)

Je ne vais pas vous retenir d'avantage et vous souhaite à tous une très belle année sportive et vive le sport.

**Mr Guillaume MOREAU**, Président de l'ES Etrechet invite tous les clubs au pot de l'amitié

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président à 11h45.

Le Président,  
M. TOUCHET

